

TOUT SUR LES RÉFUGIÉS

Qui sont les réfugiés?

Personne ne choisit d'être réfugié, mais n'importe qui pourrait le devenir. Fin 2023, on comptait 117,3 millions de personnes déplacées de force à l'échelle mondiale, dont 43,4 millions de réfugiés¹.

Personne ne choisit d'être réfugié.

Un réfugié est une personne qui craint avec raison d'être persécutée en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social particulier ou de ses opinions politiques, qui se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui, en raison de cette crainte, ne peut ou ne veut pas y retourner.

De plus, au Canada, une personne qui a fui son pays parce qu'elle a vécu des conséquences graves et personnelles d'une guerre civile, d'un conflit armé ou d'une violation massive des droits de la personne peut également être considérée comme un réfugié.

La réponse mondiale aux réfugiés

La communauté internationale aide les réfugiés à trouver des solutions durables à leur situation. Voici les trois solutions durables identifiées pour les réfugiés :

1. Rapatriement volontaire
2. Intégration locale dans le pays d'accueil
3. Réinstallation dans un pays tiers

Pour de plus amples renseignements : **1.877.290.1701** info@rstp.ca
Le PFPR a des formateurs aux quatre coins du pays. Trouvez nos bureaux au www.rstp.ca.

La réponse du Canada aux réfugiés

La *Loi sur l'immigration* de 1976 a marqué une étape importante dans la réponse du Canada aux réfugiés, en établissant les réfugiés comme une catégorie distincte des immigrants. Peu après, les Canadiens ont réagi à la crise des réfugiés de la mer (aussi appelés les « *boat people* ») de la fin des années 1970 et du début des années 1980, qui a permis à des personnes ordinaires de tout le pays d'aider ces réfugiés par le biais d'un parrainage privé.

Qu'est-ce que le Programme de parrainage privé des réfugiés?

Le Programme de parrainage privé des réfugiés (PPPR) est un programme de partenariat administré par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) et la population canadienne afin d'accroître la capacité du Canada à réinstaller des réfugiés de l'étranger.

Historique du Programme de parrainage privé de réfugiés

Le Canada est l'un des rares pays au monde à offrir chaque année des places de réinstallation à des milliers de réfugiés pris en charge par le gouvernement. De plus, le Canada propose également le Programme de parrainage privé de réfugiés (PPPR), qui est unique en son genre, car il permet à des groupes privés de tout le pays de parrainer des réfugiés remplissant les conditions requises, en plus des réfugiés pris en charge par le gouvernement.

Plus de 327 000 réfugiés, qui n'auraient pas pu venir au Canada autrement, ont été réinstallés depuis 1979 grâce au PPPR. Depuis les 10 dernières années, plus de la moitié des réfugiés réinstallés au Canada ont été parrainés par le secteur privé².

LIENS UTILES

ircc.canada.ca
unhcr.org/fr
amnesty.org/fr/
www.refworld.org (disponible principalement en anglais)

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web du PFPR à rstp.ca/fr/parrainage-de-refugies/le-programme-de-parrainage-prive-des-refugies/.

Qui peut être parrainé?

Les réfugiés qui remplissent les conditions requises par la catégorie des réfugiés au sens de la Convention outre-frontières ou les membres de la catégorie de personnes de pays d'accueil (également connue sous le nom de catégorie de personnes protégées à titre humanitaire outre-frontières) peuvent être parrainés.

Un groupe peut s'engager à parrainer un ou plusieurs réfugiés de l'étranger (réfugiés désignés par un répondant), un réfugié désigné par un bureau des visas au titre du Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas (RDBV-M) ou, s'il est Signataire d'entente de parrainage (SEP), il peut participer au programme de Parrainage d'aide conjointe (PAC).

Qui peut parrainer un réfugié?

Les réfugiés peuvent être parrainés de trois manières différentes dans le cadre du PPPR :

1. Signataire d'entente de parrainage (SEP) et leurs Groupes constitutifs (GC)
2. Groupe de cinq
3. Répondant communautaire

Quelles sont les responsabilités des répondants?

Le groupe de parrainage est responsable de l'élaboration d'un plan d'aide à l'établissement qui décrit son plan d'accueil, de prise en charge, d'hébergement et d'aide à l'établissement des réfugiés parrainés au sein de la communauté de réinstallation.

Au moment de la demande, le répondant doit être en mesure de prouver qu'il dispose de ressources financières suffisantes pour la période de parrainage de 12 mois.

En quoi consiste le processus de parrainage?

Une fois la demande de parrainage privé acceptée par le Centre des opérations de réinstallation d'Ottawa (COR-O), un agent des visas s'entretient avec le demandeur à l'étranger. S'il est accepté, le réfugié subira un examen médical ainsi que des contrôles de sécurité et d'antécédents criminels. Les réfugiés désignés par un bureau des visas au titre du Programme mixte (RDBV-M) sont recommandés par le HCR et sont déjà approuvés par le gouvernement canadien. Ils arrivent dans les 6 à 12 semaines suivant l'approbation de la demande.

En général, les délais de traitement des dossiers du PPPR, contrairement aux dossiers du RDBV-M, varient selon le pays d'origine de la personne et selon la complexité de sa demande d'immigration. Il convient également de noter que de nombreux bureaux des visas ont de longs délais de traitement en raison du nombre important de dossiers reçus.

Pour de plus amples renseignements sur les délais de traitement des différents bureaux des visa, consultez le site Web d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada à : <http://www.cic.gc.ca/francais/information/times/perm/refprivate.asp>

¹ Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). [Aperçu statistique](#). Page consultée le 30 septembre 2024.

² HCR Canada. [Qu'est-ce que le parrainage privé des réfugiés?](#) Page consultée le 11 octobre 2024.

[Communiquez](#) avec le formateur du PFPR de votre région pour de plus amples renseignements.